

Construire

ensemble

04

Dossier

Avenir des retraites

Et maintenant?

L'invitée

Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Formation

Nouveaux défis 2018

04 | Dossier

Les défis de la Caisse de pension de la construction du Valais

08 | Politique

Les prises de position de l'AVE

09 | Clin d'œil historique

Le tremblement de terre de 1946

10 | L'invitée

Anne-Laure Couchepin Vouilloz

12 | Travail au noir

De nouveaux outils de lutte



14 | AVE

Chiara Meichtry-Gonet
Sous-directrice de l'AVE

16 | Formation

Les offres de l'AVE

18 | Rencontre avec Marc Aymon

L'importance de redécouvrir ses racines

19 | Agenda

Le calendrier politique et de l'AVE

20 | Event

Assemblée générale d'automne de l'AVE
Garden Party de ConstructionValais

Impressum

Ce magazine est une publication de l'AVE, Association valaisanne des entrepreneurs.
Conception et graphisme : Boomerang Marketing SA, Sierre
Rédaction : agence dialog, Sion - Traduction : Jörg Abgottspon
Photographie : Olivier Maire, sauf page 12 (istock) - Impression : Ronquoz Graphix SA, Sion



Chères lectrices, Chers lecteurs,

L'Association valaisanne des entrepreneurs a toujours été un partenaire fiable et privilégié dans mes actions politiques. Je suis donc ravi de pouvoir adresser ce message à ses membres par le biais du magazine Construire Ensemble.

En maintes occasions, l'AVE a démontré à quel point elle s'investissait dans le débat politique qui fixe les axes de développement de ce canton. Et c'est avec raison, car il faut avoir confiance en l'avenir. Nous avons des défis immenses à relever et, pour y parvenir, nous devons absolument investir dans nos infrastructures, en repensant certains modèles. Plusieurs projets conduits par mon département vont dans ce sens.

Je pense en particulier aux opportunités que nous offre la révision de la LAT. En matière de développement territorial, la densification, la requalification de secteurs sous-utilisés ou du bâti existant sont devenus des maîtres-mots. Et cela vaut pour la plaine comme pour les vallées latérales.

Comment concrétisons-nous ces notions ? A Vétroz par exemple, la réfection de la route cantonale T9 qui traverse la commune a été l'opportunité de réfléchir, en amont, à la requalification du cœur du village. Un concours réunissant urbanistes, architectes, ingénieurs civils et de mobilité permettra de réaliser, en parallèle aux travaux routiers, des es-

paces de détente et de loisirs, avec à la clé une redynamisation de la vie sociale et économique. Les infrastructures de mobilité deviennent ainsi le déclencheur pour des mutations territoriales et sociétales. Désormais, sur l'ensemble du territoire cantonal, de nombreux projets sont entrepris dans cet esprit, en étroite collaboration avec les communes.

A Sion, la requalification des friches industrielles situées au sud de la gare générera de nombreuses constructions. Des immeubles et des espaces publics cohabiteront dans ce secteur où se construit la ville du 21^e siècle : campus Energypolis, départ projeté de la liaison plaine-montagne, aménagement d'espaces de détente grâce à la 3^e correction du Rhône.

Faire évoluer nos infrastructures nécessitera des investissements conséquents, offrant de nouvelles perspectives aux entrepreneurs : non seulement de nouveaux chantiers, mais aussi des domaines d'activité inédits. C'est donc avec vous que nous construirons ce Valais du 21^e siècle. L'écrivain Max Frisch disait : «Ceux qui ont peur du changement auront et la peur et le changement.» Il nous appartient donc d'agir avec confiance. Le Valais est en pleine mutation mais restera le Valais que nous aimons si nous y sommes attentifs. Et je sais que, tout comme le Gouvernement, l'AVE veille.



Faire évoluer nos infrastructures nécessitera des investissements conséquents.

Jacques Melly
Chef du DMTE

Caisse de pension de la construction du Valais

« Tout sera fait pour maintenir des prestations supérieures au cadre légal »

La réforme des retraites soumise au peuple suisse le 24 septembre était souhaitée par l'AVE et les acteurs de la construction valaisanne. Avec le rejet du projet Prévoyance 2020, l'AVE a repris les études permettant d'anticiper au mieux les défis futurs dans un climat plutôt serein, puisque la situation de la caisse de pension de la construction du Valais (CPCV) est saine. Construire Ensemble fait le point avec Yvan Jollien, sous-directeur de l'AVE et responsable de la gestion des caisses sociales.



M. Jollien, l'AVE appelait de ses vœux la réforme de la retraite. Qu'aurait amené Prévoyance 2020 au secteur de la construction ?

Cette réforme aurait permis, pour nous comme pour d'autres d'ailleurs, de régler plus sereinement le financement de l'AVS et de gérer au mieux l'augmentation vertigineuse des prestations qui arrivera inmanquablement.

Avez-vous, du côté de la CPCV, anticipé cette dégradation de la situation ?

Effectivement. Nous avons déjà mené des études prospectives pour anticiper aussi la baisse du nombre de cotisants. Le dossier avait toutefois été mis en suspens, dans l'attente des résultats de la votation du 24 septembre. L'ouvrage est désormais à nouveau sur le métier.



Nous avons la chance de bénéficier d'une situation très saine puisque le taux de couverture est de 116%.

Comment se porte la CPCV aujourd'hui ?

Nous avons la chance de bénéficier d'une situation très saine, puisque le taux de couverture est de 116%. Quant au ratio actifs-rentiers, il est de 6,2, ce qui montre que nous sommes une caisse « jeune ». A noter que cette situation favorable est également due à une gestion financière avisée.

On l'a dit, la situation va immanquablement s'aggraver. A quoi sera confrontée la CPCV ?

Plusieurs défis nous attendent mais nous pouvons fort heureusement les aborder avec sérénité. On sait que les personnes entre 50 et 55 ans, issues du baby-boom des années 1960, seront à la retraite vers 2025 – 2030. Cela implique que chaque année durant cinq ans, nous aurons deux à trois fois plus de nouveaux rentiers qu'actuellement. Si rien n'est entrepris, cela se traduira, pour la CPCV, par un ratio actifs-rentiers qui diminuera de 6,2 à 3, cela pour autant encore que l'effectif d'actifs de la branche reste stable. Pour mémoire, dans les années 1990, cet effectif avait diminué de plus de 30%, puis était fortement remonté. Aujourd'hui, la tendance est à nouveau à la baisse, mais de manière plus atténuée. Concernant le taux de couverture, nous prévoyons que la dégradation du rapport démographique aura une incidence à la baisse de 5 à 6%.



Qu'en est-il du taux de conversion ?

Pour tenir compte de l'espérance de vie qui s'allonge, nous devrions avoir un taux de conversion de 5,4% pour les hommes et de 5,7% pour les femmes. Le cadre légal impose un taux de 6,8% et les membres de la CPCV bénéficient d'un taux de 7%, car nous voulons être une vraie caisse sociale pour nos membres, qui bénéficient ainsi d'une rente plus importante pour un capital identique. Pratiquer un taux de conversion supérieur à la moyenne représente certes un risque, or ce risque est calculé. En effet, la moitié de nos quelque 10'000 affiliés lorsqu'ils arrivent en retraite sortent leur capital LPP, notamment pour rentrer au pays. Notre taux de conversion ne concerne donc que l'autre moitié. Quoi qu'il en soit, offrir cela a bien évidemment un coût, de l'ordre de 3 à 4 millions par an, mais nous avons les réserves suffisantes pour le financer.

Concrètement, quelles mesures allez-vous prendre en vue de maintenir cette situation «privilegiée» pour les membres ?

Nous savons que le cadre légal va changer et que nous allons devoir nous adapter. Le problème, c'est qu'on ne sait pas quand ni sur quoi nous devons nous calquer. Ce qui est certain, c'est que le taux de conversion diminuera. Au niveau de la CPCV, nous devons aussi réduire le taux, mais nous ferons tout pour minimiser cette baisse et maintenir une prestation supérieure au cadre légal pour nos membres. Une autre mesure pourrait être, par exemple, de limiter davantage encore, voire de supprimer la possibilité de retirer son capital LPP pour le financement de la propriété au logement. Nous nous sommes donné trois ans pour décider de la marche à suivre. Nous espérons que, d'ici là, il y aura eu une suite à Prévoyance 2020 et donc d'autres propositions.

Et qu'en est-il des retraites anticipées ?

Un grand point positif de Prévoyance 2020 était la flexibilisation de l'âge de la retraite, entre 62 et 70 ans. A partir de là, quelque chose de pertinent aurait pu être dégagé et couplé avec les systèmes de retraite anticipée des différentes branches. Pour l'heure, c'est donc le statu quo.

En conclusion, l'avenir de la CPCV c'est... ?

Un avenir serein malgré toutes les incertitudes qui planent, car notre situation financière est très bonne.



Nous savons que le cadre légal va changer et que nous allons devoir nous adapter.



L'avis de...

Philippe Nantermod

conseiller national valaisan,
vice-président du PLR suisse,
fermement opposé à Pré-
voyance 2020

Les opposants au projet Prévoyance 2020 ont promis une alternative pour dans un an, est-ce réaliste ?

C'est serré, mais ce n'est pas impossible pour avoir un projet qui puisse être présenté aux Chambres. Le temps est compté, mais nous ne sommes pas non plus à un mois près : l'important est d'avoir une réforme solide, et non pas un bricolage, le résultat de Prévoyance 2020 l'a démontré.

Comment voyez-vous l'évolution de ce dossier au niveau fédéral ?

Je suis persuadé qu'un compromis est possible. Nous n'en étions pas loin lorsque Prévoyance 2020 a été élaborée, il faut simplement que le poids de la réforme soit égalitaire entre les générations et les sexes, et que le projet assainisse durablement le système. Par



Nous ne pouvons pas réformer en même temps les deux piliers.

ailleurs, je suis convaincu que nous ne pouvons pas réformer en même temps les deux piliers. Les enjeux sont très différents et les problèmes très complexes. Enfin, il me semble que toute mesure de compensation doit être ciblée et ne pas alourdir de manière disproportionnée les comptes publics. Le peuple est clair, il ne veut pas d'une augmentation généralisée des rentes à l'heure où des économies doivent être faites.

La Société suisse des entrepreneurs (SSE)

Selon la SSE, le « non » du peuple à la réforme Prévoyance 2020 est à considérer comme un mandat pour assainir le système des rentes sans œillères politiques et idéologiques. Celles-ci ont constitué la principale faille de la réforme, la campagne de votation ayant été entravée par les réflexions de chaque camp.

La SSE suggère une solution ne prévoyant plus la fixation de l'âge de la retraite, mais permettant aux travailleurs de choisir eux-mêmes le moment et le calendrier pour le passage de la vie active à la retraite. Par conséquent, le système des retraites se muera en une solution taillée sur mesure pour chaque travailleur, reposant sur le système

éprouvé des trois piliers. Dans ce cadre, il convient aussi d'encourager les modèles d'entreprise et de branche de manière accrue.



Permettre aux travailleurs de choisir le moment de leur retraite.

Politique

Prises de position



Remontées mécaniques

L'AVE est très sensible aux difficultés financières et structurelles des remontées mécaniques et au soutien qu'il faut impérativement leur apporter afin qu'elles puissent continuer à assurer des prestations de qualité à la hauteur des attentes de nos hôtes.

En effet, l'AVE prône un Valais délocalisé avec des centres d'activités dans les vallées latérales plutôt qu'une concentration en plaine et dans les régions urbaines. Elle constate dès lors que les remontées mécaniques sont la seule industrie qui n'est pas délocalisable et qui offre un service à même d'assurer un développement de ces régions.

L'octroi de montants à fonds perdu est cependant fort discutable, car de nombreux secteurs en difficulté – tels que la construction et la viticulture – pourraient également justifier des subsides pour faire face à des cycles conjoncturels défavorables ou à d'autres événements mettant en péril leurs activités et places de travail.

Si l'AVE est donc favorable aux aides publiques permettant aux remontées mécaniques d'avoir accès aux marchés financiers et, corollairement investir dans leur outil de production, elle demeure réservée sur le principe de subventions pures.



Révision de la Constitution

Une révision totale de la colonne vertébrale de notre canton s'impose.

Il est impératif que cet acte fondateur, qui date de 1907, soit modernisé pour

être en adéquation avec le Valais d'aujourd'hui, que ce soit au niveau politique, social ou économique.

En ce sens, que ce travail soit confié à une assemblée élue à cet effet ou au Parlement, l'essentiel pour l'AVE réside dans les délais, l'efficacité et les coûts d'une telle opération.



Chômage hivernal

Ce thème demeure d'actualité, également en bonne saison, au printemps et en été.

Suite aux résultats de l'étude menée par la HES-SO, l'AVE a rencontré le nouveau Chef du département de l'économie, Christophe Darbellay, et son chef de service, Peter Kalbermatten, pour d'une part analyser les éléments ressortant de ces travaux et, d'autre part, proposer des pistes pour infléchir de manière notable le chômage hivernal, nuisible à l'attrait de notre profession et de nos régions. Des rencontres ont également eu lieu avec les Partenaires sociaux et des parlementaires fédéraux pour coordonner les actions.

Un groupe de travail devrait être constitué afin de poser une réflexion globale avec tous les acteurs que sont notamment l'Etat du Valais, les communes et les partenaires sociaux, les objectifs étant un meilleur étalement des travaux et un assouplissement du chômage- intempéries. Les visions et les pistes sont partagées par tous les intervenants, ce qui laisse augurer de possibles chances de succès.



Marchés publics : révision de la loi

Ce dossier extrêmement sensible fait l'objet d'un suivi particulier par l'AVE et ConstructionValais, lesquelles coordonnent au niveau cantonal la position de toutes les Associations faitières. En ce sens, un projet commun a été rédigé et adressé aux Parlementaires valaisans et aux Associations suisses.

Le chef du département de l'Economie a adhéré au concept et aux visions du Grand Conseil et des associations économiques. Il devrait tout prochainement constituer une cellule de travail qui aurait pour tâche de rédiger une nouvelle ordonnance à même de donner les impulsions nécessaires pour défendre l'économie du canton tout en respectant la législation.

Au plan suisse, un groupe d'accompagnement, dont fait partie le directeur de l'AVE Serge Métrailler, a été constitué à l'usam. Il ambitionne d'arrêter des propositions d'amendements pour les présenter lors de la première lecture au Conseil national. A ce stade, l'objet initialement prévu pour la session de septembre a été reporté à une date ultérieure, des hearings étant souhaitées par la commission Economie et Redevances du National.

Il semble que tous les acteurs aient enfin pris conscience qu'un changement de philosophie dans l'application des marchés publics est absolument nécessaire. Un signal positif pour la défense de nos intérêts légitimes!



Budget 2018

L'AVE, en coordination avec ConstructionValais, a vivement réagi à la proposition de budget soumise par le Conseil d'Etat au Parlement. Celle-ci prévoit, dans les secteurs intéressant la branche, d'importantes coupes, aussi bien dans les investissements que dans le fonctionnement. Dès lors, ConstructionValais soutient et soutiendra tous amendements visant à augmenter notamment le budget des routes. Le réseau se détériore, la sécurité en pâtit et les travaux reportés coûteront plus cher.

25 janvier 1946

Le tremblement de terre



© Raymond Schmid, Bourgeoisie de Sion, Médiathèque Valais – Martigny

Le 25 janvier 1946, à 18h32, un tremblement de terre d'une magnitude de 6,1 sur l'échelle de Richter secoue le Valais.

Son épïcentre est localisé dans la région du Wildhorn, alors que les dégâts les plus importants se produisent dans la vallée du Rhône entre Sion et Loèche. Ce tremblement de terre a été ressenti dans l'ensemble de la Suisse, mais également au Tyrol, en Savoie, en Alsace et dans le Wurtemberg. Quatre personnes ont péri: deux femmes et un enfant malade sont décédés à la suite du choc à Sierre, Mollens et Naters, alors qu'à Aix-les-Bains, un mécanicien a été écrasé sous un camion, le cric ayant cédé sous l'effet des secousses.

3500 bâtiments sont endommagés lors de ce qui reste le plus important évènement sismique ayant touché les Alpes au 20^e siècle. A Sierre et à Sion, peu de maisons sont indemnes. Beaucoup de bâtiments publics et religieux sont endommagés, entre autres l'église Notre-Dame des Marais à Sierre, l'église de Chalais, la cathédrale de Sion ou le clocher de Bex. Au total, 517 répliques ont été enregistrées jusqu'à la fin de l'année 1946, dont trois d'une magnitude supérieure à 5.

■ *Le tremblement de terre du 25 janvier 1946 d'une magnitude de 6,1 sur l'échelle de Richter a occasionné de sérieux dégâts en ville de Sion.*

Interview

Anne-Laure Couchepin Vouilloz

« Les entreprises sont un fantastique atout économique »

Martigny est une ville de 18'500 habitants à forte croissance démographique, où les constructions vont bon train sur fond de surchauffe, et où les entrepreneurs sont très appréciés et leurs revendications écoutées. Entretien avec sa dynamique présidente Anne-Laure Couchepin Vouilloz.

Martigny est l'une des trop rares communes valaisannes à pratiquer les soumissions anticipées que les entrepreneurs appellent de leurs vœux. Une bonne pratique selon vous ?

Ce processus est en place depuis 2010 à Martigny et fonctionne bien. Lorsque l'exécutif a accepté le budget en septembre, les services techniques montent les dossiers de construction pour les subventions de l'année suivante. Nous sommes ainsi prêts, dès la validation du budget par le conseil général en décembre, à adjudger les travaux et à fixer le calendrier. Cette pratique permet à la commune une meilleure répartition des investissements et un bon suivi budgétaire, car la planification est claire dès le début de l'année suivante. Bien sûr, il se peut que le conseil général n'accepte pas le budget, et les frais d'ingénieurs seront alors à perte; mais ce risque est faible par rapport aux avantages. Par ailleurs, en contribuant, à notre échelle, à niveler les pics du chômage saisonnier, nous espérons bénéficier de prix plus concurrentiels. Comme la période de début d'année est plutôt creuse, les entrepreneurs font peut-être un effort supplémentaire. Ainsi chacun est gagnant.

Le réaménagement de la place de Rome est en réflexion, la caisse de pension de l'AVE va d'ailleurs s'implanter à proximité. Quelle est l'ambition de la commune en termes d'urbanisation ?

Un concours d'architecte a effectivement été lancé en 2012 pour repenser la place de Rome et la zone alentour. Ce concours a abouti à un plan de quartier que la commune a décidé de ne pas activer, afin de ne pas alimenter la surchauffe que connaît la ville de Martigny en matière de constructions, et de constructions de nouveaux logements en particulier. Mais la volonté de qualifier les espaces et de leur donner une plus-value demeure. En termes d'urbanisation, la ville réfléchit toujours à promouvoir des zones publiques, des zones de respiration où les gens peuvent se rencontrer.

Vous parlez de surchauffe. Peut-on dire qu'à Martigny la construction se porte (trop) bien ?

Beaucoup de projets sont en effet terminés ou en cours. Cela profite au secteur de la construction et aux entreprises de la région, ce qui est positif. Le corollaire



est que les parcelles communales sont plutôt mises en réserve afin de ne pas alimenter cette surchauffe. Nous regrettons que l'aspect promoteur, dans le mauvais sens du terme, prenne le dessus par rapport à des projets plus qualitatifs. Il y a énormément de logements avec une zone commerciale au rez-de-chaussée; or, les constructions ne peuvent se résumer à ça. Il faut davantage de variété et les privés ont également un rôle à jouer à ce niveau. Nous essayons autant que possible de les orienter et de les sensibiliser à cet aspect.

Quel type de promotion économique conduisez-vous ou souhaitez-vous à Martigny?

Nous essayons comme tout le monde d'attirer des entreprises qui pourraient

générer des emplois pour nos habitants. Pour l'heure, cela fonctionne. La population a énormément augmenté et le nombre de places de travail aussi, ce qui confirme que notre promotion économique répond à sa mission. Notre ambition est de développer une pépinière de nouvelles entreprises dans la technologie et l'innovation, qui pourraient bénéficier de la présence de leurs grandes sœurs que sont l'Idiap et l'IdeArk. Le tout accompagné d'espaces de coworking.

Votre message aux entrepreneurs valaisans ?

On ressent tout de suite que nous avons un riche tissu d'entreprises de toutes tailles en Valais et c'est un atout fantastique. Mon message est donc un message de remerciement et d'encourage-

ment à continuer à entreprendre, à être innovant. Pour Martigny plus spécifiquement, il est clair que ce sont les PME et les entrepreneurs qui font tourner la ville. Grâce à eux, nous pouvons nous appuyer sur un tissu économique varié et riche. Du côté de la commune, nous essayons d'ailleurs au maximum de faire en sorte que ce soit les entrepreneurs de la région qui puissent répondre aux différents projets, dans le respect des marchés publics. En ce sens, le message des entrepreneurs a été entendu, même s'il y a parfois de la friture sur la ligne.



Travail au noir et illégal

Le Valais intensifie la lutte

Dix mois après son entrée en activité, l'Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de construction (ARCC) tire un bilan positif. Depuis peu, elle bénéficie de nouveaux outils de contrôle grâce au lancement d'une application mobile, du badge électronique et, bientôt, d'une permanence téléphonique.

Depuis février 2017 dans le Valais romand et juillet 2017 dans le Haut-Valais, les 7 inspecteurs assermentés de l'ARCC débusquent les fraudeurs, en étroite collaboration avec l'Inspection cantonale de l'emploi. Leur mission consiste prioritairement à épingleur les travailleurs du samedi qui enfreignent ainsi les conventions collectives de travail (CCT). Leur action s'inscrit aussi contre les entreprises étrangères travaillant illégalement (sans s'être annoncées) dans le canton.

A ce stade, la coordinatrice de l'ARCC, Nathalie Reuse, est satisfaite. Concernant les contrôles du travail du samedi, 357 chantiers de constructions (dont 89 sur dénonciations), soit respectivement 676 personnes, avaient été contrôlés à fin septembre 2017. Concernant les travailleurs détachés, 285 dossiers étaient bouclés à fin septembre 2017 toujours, et des dizaines d'autres étaient en cours de vérification. Se basant sur ces résultats réjouissants, l'effectif de l'ARCC a été renforcé par l'arrivée d'une assistante administrative. Dans sa lutte, l'Association peut également s'appuyer sur de précieux nouveaux outils.



Pour mémoire

Le travail illégal empêche une concurrence saine et équitable entre les entreprises. Chaque année, il génère des pertes financières estimées à 1,2 milliard de francs pour les recettes fiscales et les assurances sociales. De plus, il priverait la main-d'œuvre qualifiée. Très souvent, les normes de sécurité ne sont pas respectées sur les chantiers illégaux et la qualité du travail laisse à désirer, nuisant à l'image de la branche.

Une permanence téléphonique

L'ARCC, en collaboration avec l'Inspection cantonale de l'emploi, se dotera prochainement d'une permanence téléphonique qui recevra les dénonciations spontanées, y compris en soirée et le week-end. Cette dernière devrait être opérationnelle dès janvier 2018.



Une application pour signaler les chantiers illégaux

Unique en son genre en Suisse romande, l'application de signalisation des chantiers permet à la population d'annoncer en tout temps les chantiers illégaux directement aux inspecteurs de l'ARCC. Plusieurs champs sont à renseigner en plus de la localisation dudit chantier, par exemple s'il s'agit d'un travail du soir ou du week-end, le degré des nuisances sonores, d'éventuels problèmes de sécurité, la présence de sociétés étrangères ou encore des doutes sur les conditions de logement et de santé des travailleurs. L'utilisateur peut envoyer jusqu'à trois images via l'application. Il doit également fournir ses coordonnées de contact qui sont traitées de manière confidentielle.

Un badge électronique

L'AVE a décidé d'introduire la carte professionnelle ou badge électronique en Valais. Facultative pour l'instant, la mesure a d'ores et déjà séduit 48 entreprises du secteur principal de la construction. En pratique, l'AVE leur fournit, sur demande, un badge infalsifiable pour chaque employé. Ces derniers sont tenus de l'avoir en permanence avec eux lorsqu'ils travaillent, pour permettre aux contrôleurs des commissions paritaires et aux inspecteurs d'y détecter, selon un système rapide et simple, la présence d'éventuelles irrégu-

larités. Ainsi, ces contrôles fiables permettent d'éviter, pour une large part, les abus qui ternissent l'image de la profession. Le badge offre également à l'Etat, en qualité de maître d'ouvrage, ainsi qu'aux entrepreneurs vis-à-vis de leurs sous-traitants, une opportunité de contrôler leurs partenaires et de remplir ainsi la responsabilité que leur impose la législation. L'idée du badge intéresse également le Bureau des Métiers qui analyse ses besoins spécifiques pour l'adapter en conséquence.



Interview

Chiara Meichtry-Gonet Nouvelle sous-directrice de l'AVE



Il s'agit de mettre sur pied des stratégies d'influence, de prise en compte de la voix des entrepreneurs dans les décisions politiques et économiques cantonales.

L'AVE a engagé en septembre Chiara Meichtry-Gonet en qualité de sous-directrice. Sa mission ? Renforcer la voix et le positionnement de l'AVE au sein du tissu politique, économique et social du canton. Chiara Meichtry-Gonet sera ainsi en charge, conjointement avec le directeur de l'AVE Serge Métrailler, de la communication générale de l'AVE, de la communication et de la coordination avec les divers organismes de la branche dont ConstructionValais, de même que du lobby. Journaliste de profession, Chiara Meichtry-Gonet a fait ses armes en Valais comme correspondante pour le quotidien le Matin, puis cheffe d'édition du même titre. Elle a ensuite occupé la fonction de secrétaire générale du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) dirigé par Jean-Michel Cina, avant de retourner brièvement à la presse, au sein de la rédaction de L'Illustré. Rencontre avec une jeune femme efficace et déterminée à s'engager pour soutenir la cause des entrepreneurs.

Chiara Meichtry, comment vous décrivez-vous ?

Je suis une personne positive et optimiste qui aime les défis. Je suis capable d'aller très loin et de m'investir sans compter pour un projet. Je suis également quelqu'un de très loyal à partir du moment où il y a confiance mutuelle. Pour moi, la parole donnée est importante.

Vous avez travaillé comme journaliste, puis comme secrétaire générale du département de Jean-Michel Cina. Pourquoi l'AVE aujourd'hui ?

Le monde des entrepreneurs m'a toujours intéressée. Je viens d'ailleurs d'une famille d'entrepreneurs puisque mon grand-père, mon frère, mon beau-père ou encore mon mari sont ou ont été chefs d'entreprise. Il s'agit donc d'une réalité familiale. De plus, je connais bien l'économie valaisanne et romande, ayant été active du côté de l'administration et donc des conditions-cadres. Cela me donne une bonne vision et me permet d'évaluer si la politique répond aux souhaits de l'économie. L'AVE m'a donné la chance de défendre ses intérêts et c'est pour moi un honneur de même qu'un plaisir de revenir travailler en Valais où, par ailleurs, je vis avec mon mari et mes deux enfants.

Quelle sera votre mission au sein de l'AVE ?

Je serai essentiellement en charge du pilier lobby et communication. Cela implique de poser une réflexion stratégique sur le positionnement de l'AVE afin de répondre au mieux aux besoins et revendications de ses membres, puis de les relayer dans les cercles décisionnels dont je connais bien les rouages. Il s'agit donc de mettre sur pied des stratégies d'influence, de prise en compte de la voix

des entrepreneurs dans les décisions politiques et économiques cantonales, mais aussi de faire entendre la voix des entrepreneurs valaisans au niveau fédéral et de la faïtière suisse, car il y a des particularités qui doivent être défendues. En ce qui concerne la communication, je vais m'attacher à accroître la visibilité de l'AVE sur des sujets qui l'intéressent directement, comme les marchés publics par exemple.

La tâche est vaste. Par quoi allez-vous débiter ?

A mon sens, un grand défi concerne la révision de la loi sur les marchés publics et les retombées pour les entrepreneurs. Il y a ensuite le suivi des sujets politiques cantonaux, tel le budget de l'Etat. Il faut réfléchir aux moyens de l'influencer pour qu'il y ait le moins de répercussions négatives sur la

branche. Un autre grand défi concerne la formation, car les métiers de la construction souffrent d'un déficit d'image récurrent. Même si beaucoup d'efforts ont déjà été faits, il faut rendre attentifs les professionnels de l'orientation, les enseignants et les politiques aux possibilités qu'offre ce secteur. Il en va d'une relève professionnelle de qualité ! Enfin, il est très important d'effectuer une veille politique et médiatique constante pour anticiper les actions plutôt que de devoir réagir après coup.

Vos principaux atouts pour remplir ces ambitieux objectifs ?

J'ai étudié la philosophie à l'université de Rome, avec une spécialisation en logique mathématique. Cette formation scientifique très spécifique me permet paradoxalement d'être à l'aise dans les

milieux techniques, tout en disposant, grâce à mes expériences professionnelles, à la fois dans la communication et la stratégie politique, du recul et de la distance nécessaires à la mise en place de contenus pertinents. Et puis, je parle 5 langues couramment, dont le français, mais aussi l'italien, l'allemand, l'anglais et le russe. Cela facilite les contacts.

Quel message adressez-vous aux entrepreneurs ?

Je suis à votre disposition. N'hésitez pas à venir, je me réjouis de vous entendre mais également de découvrir vos activités en détail, car j'ai encore beaucoup à apprendre.

Si vous étiez :

Un animal : un chat

Un lieu : la Sicile, pour la Méditerranée

Un fruit : une pêche mûre

Une saison : l'été

Une Musique : la Symphonie n°7 « Leningrad » de Dmitri Chostakovitch

Un film : « Huit et demi » de Federico Fellini

Un bruit : le foehn dans le Bois de Finges

Un plat : les pâtes noires aux vongoles

Un objet : une cafetière

Un livre : « Petersburg » d'Andrei Biely



Formation et perfectionnement professionnel

L'AVE s'engage pour former du personnel qualifié en Valais

L'AVE participe activement à la promotion de la formation et du perfectionnement professionnel dans le secteur de la construction. Chaque année, elle dispense des cours à quelque 1200 travailleurs du gros œuvre avec l'objectif affirmé de conjuguer prestations de qualité et préparation de la relève, dans un secteur qui souffre de préjugés tenaces et donc d'un déficit d'image récurrent.



Kilian Löttscher, sous-directeur de l'AVE et responsable de la formation.

Dans le secteur principal de la construction, la formation professionnelle offre un vaste champ d'activités dans des domaines variés. Les objectifs de la formation sont multiples : elle permet d'approfondir ou de mettre à jour ses connaissances professionnelles, d'acquérir de nouvelles compétences, de maintenir sa compétitivité, de s'ouvrir à de nouveaux horizons professionnels ou de favoriser son développement personnel.

Grâce à sa structure et à son organisation, l'AVE offre aux entreprises la possibilité de former leurs employés par différents cours (formations continues ou perfectionnement) dispensés en Valais. Pour ce faire, elle s'appuie sur un réservoir de 140 professeurs et experts, tous issus d'entreprises actives. Les formations sont adaptées aux spécificités cantonales : elles ont lieu durant les mois d'hiver et dans les deux langues cantonales.

Des formations variées

Ainsi, l'AVE soutient l'obtention d'un CFC après des qualifications acquises par une formation de 2 ans (art. 32 OFPr) et non

par validation des acquis. En effet, toute personne ayant travaillé au minimum cinq ans sur les chantiers peut se présenter aux procédures de qualifications en vue d'obtenir un CFC. L'AVE met à disposition des cours préparatoires dans les domaines professionnels de la maçonnerie et de la construction de routes. « Il s'agit d'un très bon moyen pour avoir du personnel qualifié sur les chantiers. Bien souvent, après l'obtention de leur CFC, ces personnes continuent à se former jusqu'à devenir chef d'équipe ou contremaître », se réjouit Kilian Lötscher, sous-directeur de l'AVE et responsable de la formation.

Parmi les cours de perfectionnement proposés par l'AVE figurent encore les formations de grutier et de machiniste, de même que des formations en lien avec la sécurité. Ces dernières sont dispensées à Sierre, au centre PASEC administré par l'AVE et les syndicats. L'AVE intervient également auprès des ORP pour des cours de perfectionnement destinés aux travailleurs de la construction au chômage.

En tête de liste des formations continues dispensées par l'AVE figure celle de chef d'équipe. Elle réunit actuellement une quarantaine de personnes dont le parcours est sanctionné par un certificat romand reconnu au niveau cantonal. L'AVE dispense également les cours débouchant sur la maîtrise fédérale d'entrepreneur de la construction.

Des défis à relever pour l'avenir

Si l'offre de formation est bien présente, les défis ne manquent pas. Ainsi, en décembre 2016, le Parlement a donné le feu

vert à une contribution financière directe des cours préparatoires aux examens fédéraux par le biais de subventions de la Confédération.

Ce nouveau régime, en vigueur dès 2018, prévoit un modèle de financement axé sur la personne, révolutionnant une pratique qui voyait les centres de formation recevoir directement, via le canton, ces subventions à la formation. Tous ceux qui se préparent à un examen professionnel ou à un examen professionnel supérieur seront concernés. De plus, le système choisi prévoit que les candidats ne toucheront cette participation fédérale qu'après avoir subi leurs examens. « Cette nouvelle donne risque d'inciter les prestataires à augmenter le prix des cours, alors que, durant la formation, les frais seront à la charge des candidats eux-mêmes. Ce cumul pourrait en décourager certains », craint Kilian Lötscher.

Une telle situation intervient alors que les métiers de la construction peinent à trouver des jeunes qui s'engagent dans cette voie. Les exigences qualitatives des clients conduisent par ailleurs les patrons à ne pas engager de jeunes n'ayant pas le niveau de base requis. « Ainsi en 2016, seulement 845 contrats d'apprentissage de maçons ont été signés en Suisse contre 1157 en 2014. Le Valais connaît en 2017 une diminution semblable », indique encore Kilian Lötscher. Un constat qui mérite une sérieuse analyse, afin de pouvoir opérer les adaptations nécessaires et d'éviter dans un futur proche, une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.



Dans le secteur principal de la construction, la formation professionnelle offre un vaste champ d'activités dans des domaines variés.

Marc Aymon

« L'importance de redécouvrir ses racines »



« J'ai toujours cru que l'inspiration se trouvait ailleurs alors que, très clairement, elle était au coin de la rue avec ce projet ». La voix est posée, mais l'émotion du chanteur Marc Aymon est tangible... Son projet? Il s'agit de son dernier opus sorti début novembre et soutenu par l'AVE.

« Ô bel été! Chansons éternelles » revisite de manière moderne quatorze chansons du patrimoine suisse datant d'avant 1930. Plus qu'un album, Marc Aymon nous offre un magnifique livre-disque d'une septantaine de pages, illustré par le dessinateur Cosey, dans lequel chaque morceau a son illustration, sa partition et ses paroles. « Mon souhait, c'est que les gens s'approprient ce livre et le gardent avec eux. » Des chants sur lesquels Marc Aymon est tombé par hasard, alors qu'il devait partir au Niger enregistrer avec un bluesman. « Ces textes et ces mélodies évoquaient la nature, les grands espaces. J'ai revu mon grand-père qui était armailli; alors j'ai pris ma guitare afin de chanter pour ceux que j'aime, encourager le public à redécouvrir

ses racines et à chanter ensemble... Tout m'a touché dans ces titres, avec parfois une naïve légèreté qui fait du bien. » Le chanteur se familiarise avec des compositeurs extrêmement fidèles à eux-mêmes, à leur musique, sans compromis. Des repères historiques concernant certains d'entre eux se retrouvent à la fin du livre, avec un portfolio sur les coulisses de l'enregistrement.

Marc Aymon sélectionne des morceaux qui parlent essentiellement de nature et de mœurs sociales, « mais que l'on peut regarder avec tendresse, sans se dire que c'était mieux avant ». Il implique des musiciens de talent dont le violoniste Xavier Moillen, le batteur Raphaël Chassin, le multi-instrumentiste Ephraïm Salzman et bien d'autres.

Entamé à Paris, l'enregistrement de « Ô bel été! Chansons éternelles » est finalisé à l'hôtel Bella Tola à Saint-Luc. C'est dans le grand salon que se succèdent musiciens folks et chœurs. Les cuivres du Valaisa Brass Band sont également de la partie.



L'apport de l'AVE, en plus de l'aspect financier, c'est celui d'être arrivé à un rendez-vous et d'avoir été considéré, encouragé et soutenu comme un entrepreneur.

Le projet du chanteur, qui a débouché sur des concerts au Baladin mi-novembre, suscite l'enthousiasme et fait l'objet de nombreux soutiens. « L'apport de l'AVE, en plus de l'aspect financier, c'est celui d'être arrivé à un rendez-vous et d'avoir été considéré, encouragé et soutenu comme un entrepreneur. Et très franchement, lorsqu'une telle chose se passe, c'est fabuleux ».



Ô bel été! Chansons éternelles.
En vente partout, CHF 35.-
En tournée suisse dès janvier 2018
www.obetele.ch

Agenda politique 2018

Rencontre annuelle avec les parlementaires fédéraux: 14 mars 2018, Berne

Désormais traditionnelle, cette réunion n'en demeure pas moins un outil de communication important permettant à nos élus d'être orientés sur les sujets sensibles et susceptibles d'être influencés, de par leur représentativité, tant au niveau fédéral que cantonal.

Loi sur le financement de Rhône 3

Il est impératif que la correction du Rhône ait une base légale pour son financement, afin de pouvoir réaliser les travaux urgents tout en bénéficiant en majeure partie de la manne fédérale.

Plan directeur cantonal pour l'aménagement du territoire

L'adoption du plan directeur est essentielle à la régularisation du canton du Valais au regard de la LAT fédérale. La situation actuelle peut créer des blocages qui pourraient se révéler fort dommageables à la construction, confrontée à une conjoncture déjà fragilisée.

Ordonnance sur l'immigration de masse

Le projet d'ordonnance du Conseil fédéral n'est pas adapté à la situation particulière de la branche et doit donc être amendé en conséquence. Si l'AVE adhère aux buts, qui sont d'éviter l'engagement de main-d'œuvre étrangère pour peu que les forces de travail vives soient présentes en Suisse, elle s'élève contre l'imposition de nouvelles contraintes administratives coûteuses et non productives.

Révision de la LMP

La motion requérant la révision cantonale de la loi sur les Marchés publics, déposée par le député Serge Métrailler, a été acceptée par le Gouvernement et le Parlement et, de ce fait, transmise pour exécution. Un groupe de travail élargi sera constitué pour préparer au mieux les changements impérieux de cette législation.

Étalement des travaux

La réalité démontre que le chômage hivernal peut être atténué par un meilleur étalement des travaux et un assouplissement du chômage intempéries. Sensibilisé à la question, le Conseil d'Etat partage ce point de vue, qui devient dès lors un objectif politique. L'AVE participera aux discussions en vue de proposer des solutions tendant à atténuer ce phénomène, nuisible aux entreprises et aux travailleurs.

Agenda AVE

06
FEV

Journée Infra
2018 - Lausanne

FEVRIER

Séances locales (en matinée)
Haut-Valais:
Vendredi 2 février
Centre:
Jeudi 15 février
Bas-Valais:
Vendredi 16 février

14
MARS

Rencontre avec les
Parlementaires fédéraux
Berne

11
AVRIL

Conférence des
Présidents – Berne

24
MAI

Assemblée des
délégués SSE – Olten

08
JUIN

Assemblée générale
Garden Party
Granges / Sierre

29
JUIN

Journée de la Construction
Assemblée générale SSE
Zoug

100^e anniversaire de l'Ecole technique de la construction

Pour célébrer son centième anniversaire, l'Ecole technique de la construction organise plusieurs conférences gratuites pendant l'année 2018. Les deux premières se dérouleront à la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR) à l'Auditorium E. Gremaud les :

- **1^{er} mars 2018** sur le thème « Mobilité en ville M1,M2,M3 à Lausanne » par Olivier Français, Conseiller aux Etats
- **24 mai 2018** sur le thème « L'évolution dans l'ingénierie spécialisée dans la construction de téléphériques » par Paul Glassey ingénieur spécialisé.

01/09/17 - Granges

Golf Open | Garden-Party ConstructionValais – BauenWallis



■ La Garden party de ConstructionValais, couplée au tournoi de golf, s'est déroulée pour la première fois en septembre. Malgré cette entorse à la tradition, due à la volonté d'éviter une concentration des manifestations au printemps, le succès fut à nouveau au rendez-vous. Venu prendre le pouls des bâtisseurs, Christophe Darbellay, nouveau Conseiller d'Etat, s'est fendu d'un discours engagé. Il est prévu d'améliorer le concept, tout en maintenant cette rencontre en automne. Nul doute que les échanges constructifs entre partenaires de la construction et la présence d'invités de marque conduiront à une participation encore plus conséquente à l'avenir.

Die Garden Party von BauenWallis, verbunden mit dem Golfturnier, ist erstmals im September durchgeführt worden. Der Wunsch, eine Konzentration von Veranstaltungen im Frühling zu verhindern, hat zu diesem Schritt geführt. Und auch mit der Durchführung im Herbst ist dieser Anlass ein Erfolg. Der neue Staatsrat Christophe Darbellay hat den Puls der Bauwirtschaft gefühlt und eine engagierte Rede gehalten. Der Anlass soll weiterhin im Herbst stattfinden. Allerdings ist vorgesehen, das Konzept zu verbessern. Mit Sicherheit werden der konstruktive Austausch zwischen Partnern der Bauwirtschaft und die Anwesenheit von illustren Gästen in Zukunft noch zu einer grösseren Beteiligung führen.

04/10/17 - Martigny

Assemblée générale AVE WBV Generalversammlung



Comme à l'accoutumée, l'Assemblée générale d'automne de l'AVE s'est tenue dans l'enceinte du CERM durant la Foire du Valais. Les membres ont été orientés sur l'état des chantiers en cours – badge, caisses sociales, formation, lutte contre le travail au noir - et ont pu côtoyer la nouvelle sous-directrice, Mme Chiara Meichtry-Gonet (voir portrait en pages 14 et 15).

Ils ont pu constater que l'activité est conséquente et que la veille de tout ce qui peut impacter les conditions-cadres de la construction est source d'attention toute particulière.

Wie üblich hat die Herbst-Generalversammlung des WBV während der Walliser Messe im CERM stattgefunden. Die Mitglieder sind über den Stand der laufenden Baustellen informiert worden - Badge, Sozialkassen, Bildung, Kampf gegen die Schwarzarbeit - und haben die neue Vizedirektorin, Frau Chiara Meichtry-Gonet (Siehe Portrait Seiten 14 und 15).

Die Mitglieder haben feststellen können, dass es sich um bedeutende Aufgabe handelt, und dass alles, was sich auf die Rahmenbedingungen der Bauwirtschaft auswirken könnte, ganz besondere Beachtung erfordert.